

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président

présents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Thierry CARBIENER ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Paul HEINTZ ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie KOCHERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Martine JUNG, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES

Rapporteur : Madame Catherine GRAEF-ECKERT

**N° CD/2018/057 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée  
Propositions de création d'un Fonds de soutien à la vie locale  
et d'abrogation du fonds de soutien à la vie associative**

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, décide :

- de l'abrogation de la délibération n°200 du Conseil Général du Bas-Rhin du 12 décembre 2000 ainsi que de la délibération n°CD/2015/099 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 6 juillet 2015 à compter du 1er janvier 2019 ;

- de la mise en place, à compter du 1er janvier 2019, d'un Fonds de Soutien à la Vie Locale (FSVL) comportant un fonds de fonctionnement cantonal, un fonds de fonctionnement départemental et un fonds d'investissement cantonal, selon les enjeux et objectifs figurant en annexe 1 à la présente délibération, composé des enveloppes suivantes :

- . enveloppe annuelle de 10 000 € en fonctionnement, par canton,
- . enveloppe annuelle de 70 000 € en fonctionnement au niveau départemental,
- . enveloppe annuelle de 5 000 € en investissement, par canton ;

Concernant les bénéficiaires du Fonds de Soutien à la Vie Locale, décide :

- d'approuver la liste des bénéficiaires, les modalités de financements, les critères d'éligibilité ainsi que les critères d'exclusions, pour chacun des fonds, tels que précisés en annexe 1 de la présente délibération ;

- de déléguer à la Commission Permanente du Conseil Départemental l'approbation des décisions relatives à l'attribution des participations financières et l'approbation des termes des projets de conventions et avenants y afférent.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181022-lmc1119142-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 25/10/18